

DATE de CONVOCATION
Le 11 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260921-2026092109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 09 21 09

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt et un septembre à **DIX-NEUF heures**,
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : BEUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE
Yves, CORREC Sylviane, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT
Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell,
PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BARS Gilles (procuration à BELLEGOU Anne), BISSON Cyril
(procuration à BEUCAMP Martine), CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à
RAISON Muriel), EVEN Olivier (procuration à LE SAINT Florence

Monsieur Yves CARRÉ a été nommé secrétaire de séance.

FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES EN 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1
du CGCT,

Madame Valérie ROPERS, adjointe, rappelle que des incendies d'une intensité
exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et
nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe
humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents
d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de
France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier
aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase
d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur
exceptionnelle engendre, la commune de Pommerit Le Vicomte tient à apporter
son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Pommerit Le
Vicomte contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses
capacités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
et représentés :

- Décide de faire un don d'un montant de 1000 € à l'Association des maires de
France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux
collectivités sinistrées.
- Autorise Mme La Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la
présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

Le Secrétaire
Yves CARRÉ